

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1992)
Heft: 36

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Augmentation de 3 % du revenu net de l'agriculture

Le Conseil Fédéral a donc accédé aux revendications des paysans en adoptant une série de mesures qui ajoutent un montant de 115 millions au revenu paysan de 1992, soit une augmentation de 3 %. Les requêtes de l'Union Suisse des Paysans (USP) étaient de 260-300 millions de frs.s. La contribution annuelle aux propriétaires d'animaux est majorée de 1500 frs. et portée à 6000 frs.s., ce qui représente une amélioration de 80 millions. Le versement de nouvelles contributions à la surface, demandées par l'USP, ne sera possible qu'en 1993, en vertu de la loi sur les paiements directs. Les anciennes contributions à la surface pour les terres en pente et les contributions d'estivage sont relevées de 10 % en moyenne, soit 12,5 millions de frs. Les indemnités de non ensilage versées pour le lait transformé en fromage durant les mois de novembre à mars sont relevées avec effet rétroactif au 1er novembre 1991. Il en résulte un revenu supplémentaire de 10 millions de frs.s.

Des aliments plus chers. Le

prix de base pour les betteraves sucrières de la récolte 92 est relevé de 1 franc et fixé à 15,50 fr.s. par 100 kilos (+ 9 millions). Le prix des oeufs est lui fixé à 34 centimes pièce, soit une amélioration de 3 millions. Pour la Confédération, les décisions prises représentent un surplus de dépenses de 100 millions de frs. par an, dont le tiers est déjà inscrit au budget 1992. L'augmentation des paiements directs incombe à l'Etat, tandis que les augmentations de prix pour le sucre et les oeufs seront supportées par les consommateurs. La Confédération a fait un effort, mais celui-ci déçoit plutôt les milieux paysans : l'aide apportée est un signe positif, mais l'USP estime qu'il s'agit là d'une "goutte d'eau dans la mer" et les petits et moyens paysans pensent eux que les mesures sont insuffisantes.

Les
revenus
des
paysans
ne
suivent
pas
l'inflation.



Suisses à l'étranger

Les voyageurs suisses en déplacement ou résidant à l'étranger pourront rester en contact avec leurs proches et suivre l'actualité diffusée par l'Agence Télégraphique Suisse (ATS) via la télématique. Il leur suffira d'utiliser un ordinateur portable et une carte électronique qui les reliera au service Vidéotex du quotidien l'Express de Neuchâtel. Ainsi, le message envoyé depuis Tokyo est transmis instantanément. Il est possible de le faire parvenir à trois destinataires différents. La carte à puce, mise au point par l'entreprise COMCO sert de moyen de paiement. De fait, grâce à un terminal portable, n'importe qui pourra communiquer facilement par ce procédé, sans problème de décalage horaire. Outre cette possibilité, l'on pourra également consulter les bulletins d'information de l'ATS, transmis en trois langues, remis à jour toutes les deux heures. L'utilisateur de cette messagerie pourra aussi se rendre dans un point télématique muni de sa carte à puce pour transmettre son message. Quinze pays sont déjà équipés de points télématiques munis par ailleurs d'un clavier. Swissair, l'Express, Comco ont collaboré à ce projet, avec le soutien des PTT.



L'actualité par le service Vidéotex.

Photo : PTT

Ex-RDA : les Suisses ont acheté 42 firmes

La Suisse fait partie des principaux investisseurs étrangers dans les nouveaux Länder allemands. Comme l'indique la Treuhandanstalt, 42 entreprises de l'ex-RDA sont passées en mains suisses à la fin de l'année passée.

Les nouveaux propriétaires se sont engagés à maintenir leurs 11.573 emplois. Concentrés dans les domaines de constructions de machines, de l'industrie alimentaire et des activités de conseil dans les entreprises, on retrouve parmi les suisses qui se sont engagés Arbonia-Foster, Egokiefer, Forbo, Jolderbank, Nestlé, Schiesser, Schindler, Sulzer et Villiger.

La France est le premier investisseur étranger dans l'ancienne Allemagne de l'Est, avec 44 sociétés reprises comptant 14.721 emplois. Suivent ensuite la Grande-Bretagne (26 entreprises et 10.344 emplois), les Pays-Bas (24 entreprises), les Etats-Unis (19), la Suède (18) et l'Autriche. Attention : cette statistique ne prend pas en compte les reprises effectuées par le biais de filiales ouest-allemandes de sociétés suisses. Si de telles participations étaient comptabilisées, le nombre des entreprises de l'est de l'Allemagne rachetées par des groupes suisses dépasserait nettement les 100. La Treuhandanstalt a réalisé quelque 5.210 privatisations fin 91, dont 248 ventes à des groupes étrangers. Bien que cela ne représente que 4,8 % du total des privatisations, les reprises par des groupes étrangers concernent 90.000 emplois et représentent des investissements de l'ordre de 10,5 milliards de DM. ■

L'actualité

suisse,

c'est

dans

le Messager

Suisse.



Aux urnes, citoyens

Le programme de votation fédérale du 17 mai prochain sera chargé. Qu'on en juge : les citoyens devront se prononcer ce jour-là sur pas moins de 7 objets. Seront soumis au peuple : deux arrêtés concernant l'adhésion de la Suisse au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale ; l'initiative "pour la sauvegarde de nos eaux", déposée en 1984 et son contre-projet sous forme d'une révision de la loi sur la protection des eaux ; l'article constitutionnel introduisant le principe d'un service civil ; enfin la modification du code pénal (infractions contre l'intégrité sexuelle). ■

Adoption de la loi sur le droit d'auteur

La nouvelle loi sur le droit d'auteur vient d'être adoptée par le Conseil National. Deux innovations, pourtant très attendues des auteurs, ont été refusées par le National.

C'est ainsi qu'il a rejeté le "centime des bibliothèques", permettant aux auteurs de toucher une rémunération lorsque leurs oeuvres sont prêtées. Egalement écarté, le droit de suite, qui aurait permis à un créateur de toucher une partie du revenu de la revente de ses oeuvres. Le texte, profondément modifié par rapport à la version du Conseil des Etats, voit l'introduction d'un droit sur les photocopies pour compenser le refus sur les prêts des bibliothèques : à raison de 2 à 5 centimes par copie, cette solution devrait rapporter 1,5 million de frs.s. par année. Pour le radical Peter Tschopp, cette taxe n'est qu'une "aumône" faite aux auteurs et les usagers des bibliothèques pourraient contourner cette réglementation en emportant des livres à l'extérieur pour les copier. Dans la foulée, le National décidait une nouvelle taxation sur les cassettes vierges qui entraînera une hausse d'environ 40 centimes par cassette audio et 3,20 frs.s. par cassette vidéo. Enfin, le National a fixé la durée de la protection de l'oeuvre à 70 ans après le décès de l'auteur. La nouvelle loi prévoit en outre la ratification de plusieurs conventions internationales dans le domaine du droit d'auteur. ■

En bref ...

VISITE CONTESTÉE : La visite du premier ministre chinois Li Peng en Suisse, début janvier, soulève les protestations d'hommes politiques et de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme. Li Peng, considéré comme le principal responsable de l'intervention de l'armée et de la sanglante répression qui avait suivi l'évacuation de la place Tien An Men au printemps 1989, doit rencontrer le Président de la Confédération René Felber, ainsi que les Conseillers Fédéraux Delamuraz et Koller. Ce dernier ne participera pas aux entretiens officiels, la délégation chinoise ayant refusé de discuter avec lui des droits de l'homme en Chine et au Tibet.

RENÉ FELBER a oeuvré pour la libération des otages au Liban, lors de son voyage à Téhéran en avril 1991. C'est en

tout cas ce que rapporte le Washington Post qui ajoute que les efforts du chef du DFAE n'ont cependant pas abouti, notamment à cause de la question des soldats israéliens portés disparus au Liban.

LE SUISSE KURT SCHÄRER : Président de deux organes de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Kurt Schärer va diriger l'Arrangement relatif aux crédits à l'exportation et le Groupe sur les crédits à l'exportation de l'OCDE.

2228 PERSONNES étaient atteintes du Sida en Suisse, fin 1991. Le nombre des malades est en progression et le canton de Genève est proportionnellement le plus touché. L'Office fédéral de la santé publique estime entre 12 000 et 24 000 le nombre des personnes infectées par le virus.

DIPLOMATIE : La Suisse scelle officiellement ses relations diplomatiques avec la Slovénie et la Croatie en y envoyant une délégation des Départements Fédéraux des Affaires Etrangères et de l'Economie Publique.

NOMINATION de l'appenzelois Jakob Kellenberger, 48 ans, chef du Bureau de l'intégration du DFAE et du Département Fédéral de l'Economie Publique (DFEP) au poste de secrétaire d'Etat du DFAE, en remplacement de Klaus Jacobi, qui a pris sa retraite fin février. Il sera également chef de la Direction politique du DFAE.

TETES DE COULEUR : Polémique autour de l'appellation d'une confiserie : l'entreprise fribourgeoise Chococats et Café Villars SA modifie le nom de son produit chocolaté en "tête de choco". Le bernois Chocolat Ammann AG lui, refuse, et continue à vendre ses "têtes de

negre", ne voyant aucun racisme dans ladite appellation.

LE CONSEIL FEDERAL propose de reconduire dès 1995 la vignette autoroutière et la taxe poids lourds. Cela nécessite une modification de la Constitution et donc une votation du peuple et des cantons. La vignette passerait de 30 à 40 frs.s. et la taxe serait majorée de 30 %. Ultérieurement, d'entente avec la CE, une taxe kilométrique au lieu de la taxe forfaitaire pourrait être introduite.

CONCURRENCE DELOYABLE : Le Conseil National approuve une modification de la loi sur la concurrence déloyable permettant à la Confédération d'agir en justice contre les entreprises suisses qui, par leurs pratiques commerciales, nuisent à la réputation de la Suisse à l'étranger.

RÉFORMER LES ÉTUDES de médecine, c'est ce que demandent les étudiants suisses qui voudraient que l'enseignement par problème soit adapté à l'enseignement de la médecine en Suisse.

ADOLF OGI, vice-président de la Confédération, rencontre le vice-président des Etats-Unis, Dan Quayle, à Genève.

DES OBSERVATEURS SUISSES aux élections locales (élection de l'exécutif local et des présidents de villes et de communes) roumaines, sont envoyés par le Conseil Fédéral à la demande du gouvernement roumain.

IL N'Y AURA PAS DE REFERENDUM sur les nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), faute d'un nombre suffisant de signatures. Sur les 50.053 signatures reçues par la Chancellerie Fédérale, seules 49.380 étaient valables. Le quorum des 50.000



n'étant pas atteint, Adolf Ogi, chef du Département Fédéral des Transports, des Communications et de l'Energie respire : il n'aura pas à défendre le projet des NLFA devant le peuple. Les comités référendaires pourraient recourir auprès du Tribunal Fédéral.

UN ACCORD SUR LES SALAIRES est signé entre le Syndicat du Bâtiment et du Bois (FOBB) et la Société Suisse des Entrepreneurs. Les employés du secteur bénéficieront d'une hausse de salaire de 5,1%. Le syndicat chrétien de la construction (FCTC) donne son aval.

DÉCLASSÉE : L'agence américaine de notation Moody's retire le triple A au Crédit Suisse pour son endettement à long terme. De son côté, la Société de Banque Suisse est mise sur la liste de révision à la baisse. L'an passé, cinq banques pouvaient encore s'enorgueillir du AAA de Moody's : les 3 premières banques suisses, Rado-Bank aux Pays-Bas et la Deutsche Bank.

MARIO BOTTA reçoit le prix de la fondation Iside et Cesare Lavezzari, doté de 10.000 frs.s., attribué chaque année à une personnalité du Mendrisiotto, la partie sud du Tessin. Mario Botta offre cette somme, augmentée d'une contribution personnelle, à l'église de son village d'origine, Genestrio, pour sa rénovation.

PLAINTÉ D'UN CITOYEN ZURICHOIS au Tribunal Fédéral demandant le renvoi de la votation populaire du 16 février sur l'initiative pour une réduction progressive de l'expérimentation animale. Le plaignant estime que les explications publiées par le Conseil Fédéral sont de nature à induire les votants en erreur,

en laissant entendre que l'initiative interdirait toute expérience sur les animaux et que la recherche fondamentale en médecine et biologie ne serait plus possible.

L'UNION DES BANQUES SUISSES baisse d'un quart pour-cent son taux d'intérêt sur les obligations de caisse à trois ans. L'UBS accorde désormais un intérêt global de 6 3/4 % pour toutes les durées d'obligations de caisse. Cette mesure a été justifiée par la détente des intérêts sur le marché de l'argent.

INFORMATIQUE : La Banque hypothécaire du canton de Genève, les Banques cantonales vaudoise et valaisanne, la Caisse d'Epargne du canton de Genève et le Crédit foncier vaudois regroupent la totalité de leurs ressources en matière informatique. A terme, les trois sociétés "Unicible" ainsi constituées représenteront, avec un effectif de 330 personnes, l'un des groupes informatiques les plus importants de Suisse.

NUMÉRO UN : La Vaudoise Assurances est le nouveau numéro un des assurances vie en Suisse, selon le dernier classement du magazine économique allemand "Bilanz". Cette revue teste chaque année la capacité concurrentielle des sociétés d'assurances, en considérant les qualités de management et l'innovation plutôt que la grandeur de l'entreprise.

INFLATION : L'indice genevois des prix à la consommation a progressé de 0,5% en janvier, contre un recul de 0,3% en décembre. Le taux d'inflation annuel s'est élevé en janvier à 5% contre 5,5% en décembre et 4,9% en janvier 91.

ASSURANCES : Les compagnies d'assurances suisses

pourront opérer sur le marché européen sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes de la Communauté. Le Conseil d'Etat et le National approuvent l'accord sur l'assurance-dommages conclu en 1989, après 17 ans de négociations, entre la Suisse et la Communauté Européenne.

ARMIN JORDAN, directeur de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR), se voit récompensé pour son interprétation d'oeuvres de Frank Martin à la tête de l'OSR. Il reçoit à Paris le Grand Prix de la Nouvelle Académie du disque (dans la catégorie Palmarès des Palmarès 1991). Armin Jordan et l'OSR avaient déjà reçu le "Grand Prix du disque honores 1985" de l'Académie Charles Cros et le "Gramophone Award" en 1990. En 1990, le Prix Max Petitpierre, qui récompense chaque année "une personnalité ayant contribué au rayonnement de la Suisse dans le monde", avait été décerné au chef d'orchestre.

2000 PARTICIPANTS dont 25 chefs d'Etat et de gouvernement participent au 22ème World Economic Forum (WEF) à Davos. Très attendus : l'Asie, 8 républiques de l'ex-Union Soviétique et l'Afrique du Sud. Jusqu'au 4 février, un millier d'hommes d'affaires, 250 hommes politiques, 250 experts divers et autant de journalistes ont participé à quelques 300 réunions et séminaires sur des questions économiques ou politiques.

NOUVEAU DÉPUTÉ AU CONSEIL DES ÉTATS : La session spéciale de janvier du Conseil des Etats débute par l'assermentation d'un nouveau député, Gian-Reto Plattner, socialiste de Bâle-Ville.

Obtenue de justesse face à un concurrent libéral, son élection avait fait l'objet d'un recours, de sorte qu'il n'avait pu siéger en décembre.

TROUS : Que ce soit au niveau communal, cantonal ou national, les gouvernements ont de plus en plus de peine à boucler leur budget. L'exemple le plus récent : le canton de Lucerne, dont le parlement refuse le plan financier. Les débâcles financières s'expliqueraient, selon les experts, avant tout par un phénomène psychologique : après des années de vaches grasses, les caisses sont vides, mais personne n'est plus habitué à économiser.

AÏE : Les coupes pleuvent sur les hommes en Suisse allemande. Selon un sondage effectué par l'Institut Link, paru dans le magazine "Annabelle", 19% des hommes interrogés reconnaissent avoir été battus par une femme. Quant à celles-ci, elles sont 13% à l'avoir été par un homme.

FINANCEMENT PRIVÉ : La Haute-Savoie, l'Ain et les cantons de Genève, de Vaud et du Valais veulent confier le financement (3,2 milliards de frs.s.) de la future ligne TGV Mâcon-Genève à un investisseur privé. Ce financement, usuel pour les autoroutes, serait une première en France dans le domaine ferroviaire. Il nécessiterait de la part de ses promoteurs le dépôt d'un projet de loi auprès de l'Assemblée Nationale.

VICTOIRE : Le zurichois Stephan Eicher reçoit la Victoire de l'"album francophone de l'année" lors des 7ème Victoires de la musique décernées à Paris. ■